

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 42

Séance du 5 mars 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 30

Tous les délégués

sauf

M. RUSTENHOLZ (excusé) qui était représenté par M. LIEHN.

MM. ATZENHOFFER, OESTERLE, GOETZ, LOBSTEIN, WINLING, GROSS,
ZINCK, BUCHERT, WEISS A., Mme JUILLARD -excusés-

MM. BAUMANN, MEYER Ch.

DEL. N° 28 /2001

OBJET : ASSAINISSEMENT

PARTICIPATION FINANCIERE A L'ECONOMIE DE FOSSE SEPTIQUE

Le Président informe les délégués qu'en séance du 22 janvier 2001, le Conseil Communautaire avait décidé d'instaurer une participation financière à l'économie de fosse septique et fixé son montant à 5 000 F. Il convient à présent de fixer la date d'exigibilité de cette participation.

- VU sa délibération du 22 janvier 2001

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

***- de fixer la date d'exigibilité de la participation financière à
l'économie de fosse septique***

***. à la date de réception de l'arrêté d'autorisation établi par le
S. D. E. A.***

ou

***. à la date de réalisation du branchement pour les permis
accordés antérieurement à la date d'instauration du contrôle
des branchements.***

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 06 mars 2001
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL